



Fédération nationale Sud Santé-Sociaux

Sud Santé-Sociaux  
70, rue Philippe de Girard  
75018 Paris  
Téléphone :  
01 40 33 85 00  
Télécopie :  
01 43 49 28 67  
E-mail :  
sud.crc@wanadoo.fr

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Non à la politique de répression syndicale

Avant même la mise en place de la loi HPST, renforçant les pouvoirs déjà exorbitants donnés aux directeurs par les plans hôpital 2007 et hôpital 2012, la répression et les intimidations s'abattent sur tous ceux et celles qui s'opposent à la destruction du service public de santé..

L'exemple d'un psychiatre, chef de service depuis 15 ans à l'EP-SM (établissement public de santé mentale) des Flandres, responsable syndical et militant associatif engagé et reconnu, est éloquent. Le conseil exécutif de cet établissement vient d'émettre un avis défavorable au renouvellement de sa chefferie de service, dénonçant par là même sa pratique syndicale alors que la Commission Médicale d'Etablissement s'était prononcée pour ce renouvellement .

La fédération Sud Santé Sociaux dénonce ce fait. Par ailleurs, dans de nombreux établissements en lutte contre les suppressions de postes et la baisse de la qualité des soins, des militants sont brimés dans leur notation, leur avancement, leur déroulement de carrière du fait de leur activité militante. Pire ils sont confrontés à la tentative de répression, de pénalisation, de toute action syndicale qui sort du cadre de la négociation feutrée ou de la grève passive. Ce sont en tout cas le vœux du Syndicat National des Cadres Hospitaliers qui l'exprime par courrier à la ministre en date du 8 Juillet. Par contre les cas de harcèlement de personnels par les directions ne semblent pas émouvoir les autorités hospitalières.

Sud Santé Sociaux dénonce ces méthodes qui visent à museler toute contestation.

Sud Santé Sociaux dénoncera toute tentative de répression à l'encontre de militants et demande à la direction des hôpitaux et de l'organisation des soins (DHOS) intervienne sur la direction de l'EPSM des Flandres dans le cadre du respect de la décision de la CME, mais au-delà, à ce que les autorités hospitalières régulent mieux les abus de pouvoir et prennent en considération la situation dramatique dans laquelle se trouvent les agents hospitaliers du fait des politiques de restrictions budgétaires qui leur sont imposées et du manque d'effectifs.

Sud Santé Sociaux, conscient de ce que la loi HPST va aggraver ces conditions en demande le retrait immédiat.

Paris , le 16 juillet 2009